

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_129B

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	72
Votants	75
Pouvoirs	3

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 novembre 2020

LE 19 novembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACTIONS ET PROJETS

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOTTIER, M. REYNET, M. MOTARD, M. VIROL, M. SERRE, M. BELLOTEAU, M. ROLLAND, M. MARC

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU

SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACTIONS ET PROJETS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Considérant que la Dordogne accueille environ 4 000 étudiants sur son territoire, dont 1 300 sur le site du Campus Périgord (La Grenadière) à Périgueux.

Sur ce site sont regroupés :

- * l'IFSI et l'IFAS (à partir de la rentrée 2021 avec 350 élèves)
- * le Parcours accès santé spécifique (70 places PASS et 30 places LAS Droit)
- * l'IUT et l'IDE qui accueillent 850 étudiants

Qu'au total, si 91 formations diplômantes de niveau bac + 2 au minimum sont répertoriées en 2020 sur le département, il ne s'agit toutefois pour l'essentiel que de formations courtes, dans les domaines du social, du commerce, de l'agriculture et du tourisme.

Que le manque de diversité dans les études universitaires est évident au regard des vœux des élèves sur Parcoursup.

Considérant que par une délibération du 1^{er} juin 2017, le Grand Périgueux a validé sa participation financière aux travaux de réhabilitation et de restructuration des locaux du Campus Périgord sur le site universitaire de la Grenadière à Périgueux.

Que cette opération programmée, dans le cadre du CPER 2015-2020, sur le territoire du Grand Périgueux devait concourir à l'atteinte des objectifs régionaux suivants :

- L'amélioration de la qualité de vie des étudiants ;
- La rénovation des espaces d'enseignement ;
- La rénovation des espaces de recherche ;
- L'investissement dans des équipements scientifiques mutualisés ;
- Des écosystèmes combinant toutes les dimensions de l'innovation ;
- Le renforcement des liens entre science et société.

Que le Grand Périgueux s'est inscrit dans ces objectifs en participant à hauteur de 850 000 €.

Que la stratégie développée dans le cadre de ce CPER vise ainsi à construire un campus attractif, offrant des conditions de vie et de réussite pour tous.

Considérant que ce projet permet ainsi tout en mutualisant des locaux des établissements du site (il permettra notamment d'accueillir l'IFSI, le DEJEP, l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation), l'IUT), de créer par extension un learning center, des lieux de vie étudiante, de salles d'enseignement, d'espaces administratifs.

Coût Total initial prévu : 5,4M€ HT dont :

- Etat : 1,5 M€
- Région : 2,2 M€
- Département Dordogne : 850 000€
- Grand Périgueux : 850 000 €

Qu'une convention a été signée le 24 janvier 2018 avec le Conseil départemental (maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat) pour le financement de calendrier des mises en paiement (2018 : 60 000 € ; 2019 : 420 000 €, 2020 : 370 000 €).

Point sur l'avancée des travaux au 25 septembre 2020 :

Qu'un certain nombre d'aléas se sont révélés au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

- il y a d'une part le coût des installations de chantier plus important que prévu en raison des règles sanitaires,
- d'autre part des aléas du type rocher imprévu quand ils ont décaissé pour le bâtiment de la BU, mais qui rentrent dans l'enveloppe des aléas de chantier.

Que d'autres points nécessitent encore d'être chiffrés et sur lesquels il faudra trouver un accord (car à la frontière du projet) :

- flocage des plafonds à reprendre dans le bâtiment B (sécurité incendie)
- isolation et peinture d'anciennes trappes de désenfumage désactivées
- création d'une entrée spécifique IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) (dalle béton extérieure)

Considérant que le Grand Périgueux, conscient de l'importance dans le développement de son territoire de l'enseignement supérieur et de sa jeunesse (délibération du 7 mai 2015 approuvant le transfert de la compétence Enseignement supérieur à l'agglomération), a œuvré pendant de nombreuses années pour l'implantation sur son territoire de la 1^{ère} année de médecine.

Que la réforme de juillet 2019 sur les études de santé, qui doit permettre d'ouvrir à un plus grand nombre d'étudiants les voies d'accès aux études de santé, a permis semble-t-il l'ouverture sur notre territoire d'une antenne délocalisée **Parcours d'Accès Spécifique Santé-Réadaptation** à la rentrée de septembre 2020.

Qu'une convention de coopération ainsi qu'une convention triennale (2020/2023) concernant la délocalisation des enseignements de la première année du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) ont été signées entre le Conseil départemental 24, Le Grand Périgueux, La communauté d'agglomération bergeracoise et l'université de Bordeaux afin d'entériner les coûts de fonctionnement et la répartition financière de ceux-ci.

Que le montant global annuel du besoin en fonctionnement pour assurer la délocalisation du PASS à Périgueux s'élève à **130 000 € pour 70 étudiants :**

- Département Dordogne : 65 000€
- Grand Périgueux : 55 000€
- Agglomération Bergeracoise : 10 000€

Considérant que la Région prend à sa charge les investissements liés à la phase de lancement à hauteur de 482 400 € TTC (Salle immersive, informatique, ...).

Que la première rentrée s'est effectuée avec 21 étudiants (11 du territoire du Grand Périgueux et 10 hors territoire mais de le Dordogne). Ces chiffres sont en conformité avec d'autres sites délocalisés, tels que Agen, Pau au moment de la mise en œuvre du dispositif.

Que depuis 2016, le Grand Périgueux conventionne avec l'Université de Bordeaux pour l'IUT de la Grenadière. Ce partenariat permet au Grand Périgueux de bénéficier de missions d'intervention des étudiants et enseignants sur des actions menées par le Grand Périgueux.

Que depuis ce conventionnement, l'IUT a participé à différents structurants du Grand Périgueux :

- Digital valley, FODALI, Projet alimentaire territorial, Dossier Parcours d'Accès Spécifique Santé, Supérieur, création d'une licence professionnelle «Développeur » avec le lycée Bertran de Born...

Que de plus, des projets tutorés annuels sont mis en place avec les différents services du Grand Périgueux :

Réseau Social Etudiants (RSE) : Création, déploiement et promotion d'une plateforme Web + application mobile pour mettre en relation les élèves et étudiants de l'agglomération.

Diagnostic des mobilités sur le territoire du Grand Périgueux : Création d'un outil (plateforme) sur les déplacements, flux et modes de transports.

Considérant que le premier conventionnement (2016 à 2018) a été réalisé sur la base financière annuelle de 20 000 €, le deuxième conventionnement (2019 à 2021) sur 25 000€.

Que depuis 2016, dans la continuité des engagements de la ville de Périgueux, au terme d'un transfert de compétence, le Grand Périgueux conventionne avec l'Université de Bordeaux pour l'Institut de Droit et d'Economie de Périgueux dans le cadre de son action en matière d'enseignement supérieur.

Que dans le cadre de ce partenariat, le Grand Périgueux s'est engagé à contribuer financièrement aux charges annuelles incombant au fonctionnement de l'Institut de Droit et de l'Économie de Périgueux par l'octroi d'une participation annuelle de 350 000 €, à laquelle s'ajoute le montant correspondant aux frais de mise à disposition d'une personne, en charge de l'entretien des locaux et le versement annuel d'un prix au meilleur étudiant de deuxième année de droit avec la spécialité droit administratif, sous la forme d'une dotation d'un montant de 500 €.

Considérant que ce projet porté par le Campus du Périgord et, plus particulièrement l'IUT de Périgueux, en lien avec les acteurs économiques du territoire et les institutionnels a vocation à s'inscrire dans le Contrat de plan Etat-Région 2021/2027.

Que PLATIDO vise à spécialiser le campus universitaire de Périgueux sur la thématique large de l'agroalimentaire et se veut tourner vers le monde socio-économique. Les filières concernées sont les filières LAIT, TRANSFORMATION DES GRAINES et BRASSERIE/NOUVELLES BOISSONS, ainsi que dans une moindre mesure la filière VIANDE pour l'aspect conservation.

Que cette plateforme technologique agroalimentaire, sur le site périgourdin de l'IUT de Bordeaux, s'inscrit dans une démarche globale de développement des formations, d'accompagnement scientifique et technique aux entreprises et d'appui technologique aux équipes de recherche locales.

Considérant que cet outil permettra de maintenir la qualité de la formation et l'accompagnement des entrepreneurs de l'industrie agroalimentaire et de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs en matière d'alimentation et aux entreprises d'être porteuses d'innovation pérenne.

Investissement :

Qu'il consiste en la création (bâti + équipement) d'une plateforme technologique de 480 m² autour de la transformation alimentaire et de l'innovation sur le Campus Périgord.

Financements :

Que le plan de financement de l'opération est scindé en deux parties :

- le bâti et l'équipement de la plateforme PLATIDO. Le bâti cadre du CPER 2021-2027 : 1 800 K€

Un certain nombre de financeurs ont été sollicités dans le cadre du contrat de plan :

- Etat : 600 K€
- Région : 600 K€
- Conseil départemental 24 : 300 K€
- Grand Périgueux : 300 K€

- l'équipement de la plateforme fera l'objet d'une proposition dans l'AAP « enseignement supérieur » de la région Nouvelle Aquitaine : 500 K€

Que la participation du Grand Périgueux fera l'objet d'une délibération ultérieure, dans le cadre ou à la suite de la procédure d'adoption du CPER 2021-2027.

Considérant que les Campus Connectés sont des lieux d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance auxquelles ils se sont inscrits auprès d'une université ou d'une école. Ces lieux mettent à disposition des salles de cours connectées où les étudiants peuvent travailler à partir de leur ordinateur personnel ou de ceux mis à disposition. Les étudiants sont encadrés et profitent d'un tutorat individuel et collectif.

Qu'un appel à projet visant à soutenir la création d'une centaine de nouveaux campus connectés a été lancé dans le cadre du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), par les ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Que le Conseil départemental 24, en partenariat avec l'agglomération et avec l'appui de l'Université de Bordeaux – site de Périgueux – a répondu à cet appel à projet afin d'élargir les **possibilités de poursuite d'études sur le territoire de la Dordogne**.

Que si ce projet est retenu par l'appel à projet, Le Grand Périgueux n'interviendra pas financièrement pendant les 5 ans de financement du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) mais, à l'issue il est

	TRAVAUX CAMPUS		IUT		IDE (Institut de Droit)		P.A.S. Santé		TOTAL ANNUEL	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
2016				20 000,00		350 500,00				370 500,00
2017				20 000,00		350 500,00				370 500,00
2018	60 000,00			20 000,00		350 500,00			60 000,00	370 500,00
2019	420 000,00			25 000,00		350 500,00			420 000,00	375 500,00
2020	370 000,00			25 000,00		350 500,00		55 000,00	370 000,00	430 500,00
2021				25 000,00		350 500,00		55 000,00		430 500,00
2022						350 500,00		55 000,00		405 500,00
2023						350 500,00				350 500,00
2024										
TOTAL	850 000,00			135 000,00		2 804 000,00		165 000,00	850 000,00	3 104 000,00

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 03/12/2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/12/2020	Périgueux, le 03/12/2020
	Le Président, Jacques AUZOU

